

Qualité de l'air intérieur et entretien du logement

Entretien des appareils à combustion et prévention des intoxications au monoxyde de Carbone (CO)

Dernière mise à jour : 16 avril 2026

Temps de lecture : 5 minutes

Périodes :



Définition

Le **monoxyde de carbone (CO)** est un gaz imperceptible (invisible, inodore, incolore) produit lors d'une combustion incomplète de composés carbonés. Il peut être émis par tous les appareils de chauffage à combustion, en particulier si ceux-ci sont vétustes, mal entretenus ou mal réglés, mal utilisés, en cas de mauvaise évacuation des produits de combustion ou si le logement présente une mauvaise ventilation.

Les symptômes des intoxications au monoxyde de carbone peuvent aller des maux de têtes ou vomissements jusqu'au coma et au décès.

Messages clés

- Ce gaz est responsable d'environ 1300 intoxications accidentelles chaque année en France, impliquant environ 3000 personnes et entraînant une centaine de décès. Le fœtus est particulièrement vulnérable aux intoxications au monoxyde de carbone car ce gaz a une affinité encore plus importante pour l'hémoglobine fœtale
- Un **entretien régulier des appareils à combustion**, le respect de leurs consignes d'utilisation et une bonne ventilation du logement permettent de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone
- **Tous les appareils à combustion** sont concernés

Etat des connaissances

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone sont les suivants : céphalées (le plus fréquent), perceptions lumineuses, vertiges, sensation de faiblesse musculaire, troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales) asthénie. Une intoxication grave peut mener au coma, au décès ou entraîner des séquelles à vie.

Le fœtus est particulièrement vulnérable à ces intoxications car le CO a une affinité beaucoup plus importante pour l'hémoglobine fœtale que pour l'hémoglobine adulte. Ainsi, des signes mineurs d'intoxication chez la femme enceinte n'excluront pas une atteinte fœtale, laquelle pourra avoir des conséquences de sévérité variable. Le risque d'intoxication est également important pour le nourrisson en raison d'un temps d'exposition très élevé au domicile. Pour des raisons physiologiques, ils peuvent être les premiers voire les seuls intoxiqués. La présentation clinique est souvent atypique (refus de téter, pleurs inexplicables, torpeur, convulsions).

Le CO peut être émis par n'importe quel appareil de combustion, y compris chaudières à bois, à charbon, à gaz, ou à fioul ; chauffe-eau et chauffe-bain; inserts de cheminées, poêles ; chauffages mobiles d'appoint; cuisinières à bois, à charbon, ou à gaz; moteurs automobiles dans les garages; groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile ; appareils « de fortune » type brasero ; ...

En pratique

Avant chaque hiver :

- Faites vérifier et entretenir annuellement vos installations à combustion par un professionnel qualifié : chaudières chauffe-eau et chauffe-bains, cheminées, inserts, poêles...
- Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois/an

Pendant tout l'hiver :

- Aérez votre logement quotidiennement
- Ne bouchez jamais les entrées d'air
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabricant

En période de grands froids :

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence -maximum 2 heures en continu et pensez à aérer la pièce-
- Si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service
- En cas de **coupures d'électricité** : Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments, loin des entrées d'air, et jamais dans des lieux clos

En période de redoux :

- si vous disposez d'un appareil dans lequel il est possible de laisser couvrir le feu (ex : poêle au charbon) : ne laissez pas couvrir le feu et régler le tirage au maximum

Conduite à tenir en cas de suspicion d'intoxication

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêter tous les appareils à combustion si possible
- Évacuer les occupants hors de l'atmosphère polluée
- Appeler les secours (Pompier : 18; SAMU : 15, 112 ou 114 pour les personnes malentendantes)
- Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer

Documentation

- Site du ministère de la santé sur la [prévention aux intoxications au monoxyde de carbone](#)

Information pour les familles

- Flyer du Ministère de la Santé et de la Prévention (4p): [Se protéger des intoxications au monoxyde de carbone](#)
- Outils d'information de Santé publique France (brochure et affiche) : [Les dangers du monoxyde de carbone](#)
- Affiche, [Femmes Enceintes : Comment repérer une intoxication au monoxyde de carbone?](#), projet Femmes Enceintes, environnement et santé (FEES)
- Fiche [Chauffages : Les bons gestes](#), Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA)
- Fiche [Intoxication Monoxyde de Carbone](#), Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA)

Afin de maintenir une fiche imprimable courte, l'état des connaissances est disponible en ligne uniquement.